PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.4 - Annexes du règlement graphique
4.2.4.4 - Réseau d'eau potable structurant

Approuvé le 13 février 2020

Plan n° 45

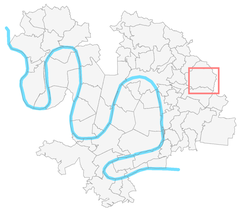

Echelle : 1 / 5 000

N

50 m — 5000 m² — 0.5 ha — 100 m

Réseau d'eau potable structurant

Bande d'accessibilité standard

Limite communale

BANDE D'ACCESSIBILITE STANDARD

Exemple : Pour une canalisation d'un diamètre de 700 mm :
La bande d'accessibilité standard est égale à :
((Diam. /2) + 0.40 + 2.60)) x 2 = 6.70 m (soit 3.35m de part et d'autre de l'axe de la canalisation)

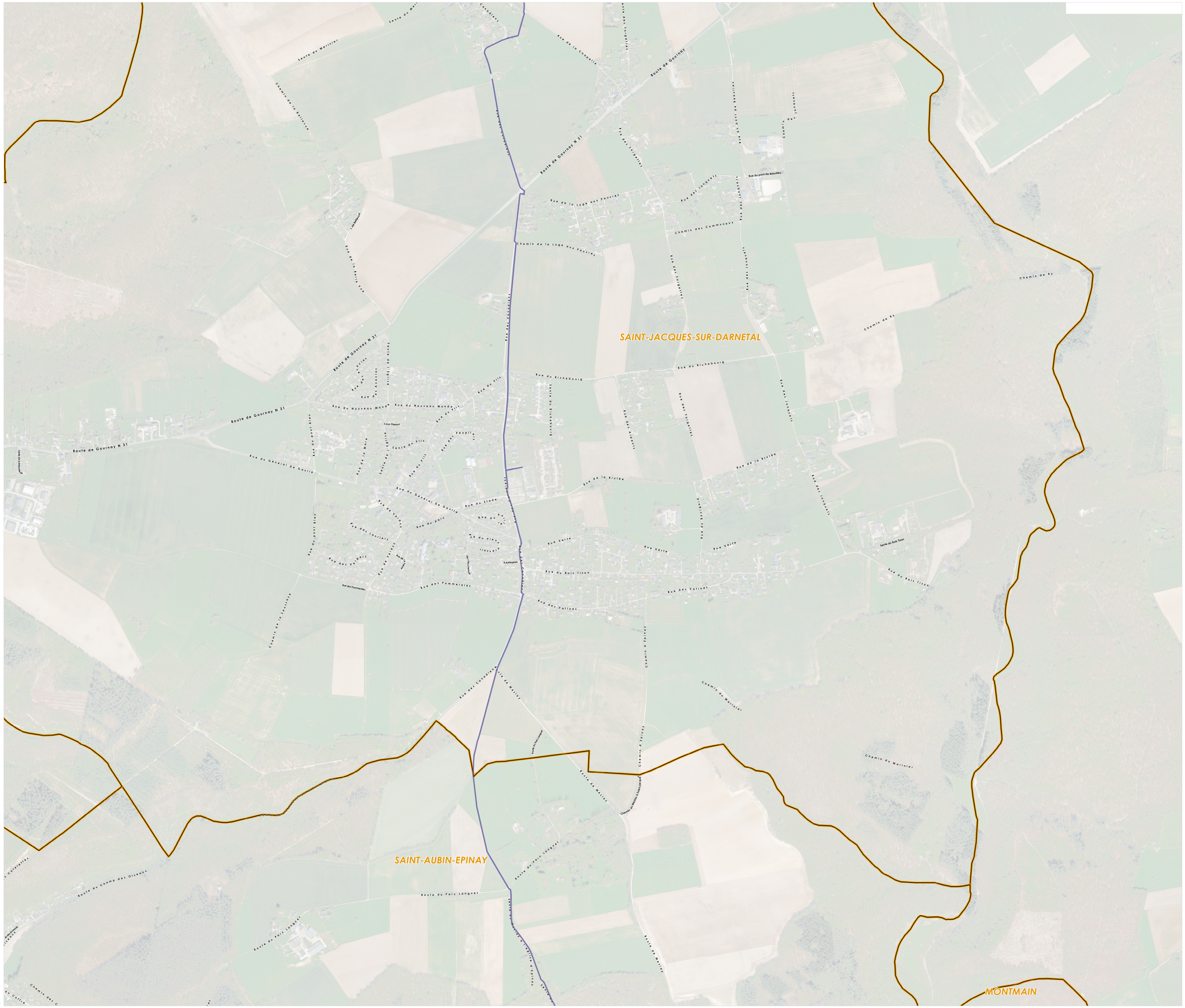
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
SAINT-AUBIN-EPINAY
MONTMAIN
Route de Gournay
Route de Gournay N 31
Rue de la Chevalerie
Rue de la Lande des Fossés
Chemin de la Lande des Fossés
Rue des Communaux
Chemin des Communaux
Rue du Richebourg
Rue de la Bruyère
Rue du Bois Tison
Rue des Varines
Chemin d'Epinay
Chemin du Moulin
Chemin de Ky
Rue du Nouveau Monde
Rue du Général De Gaulle
Rue du Stade
Rue du Parc
Rue du Vivier
Rue des Pommiers
Rue des Coudraies
Rue du Moulin
Route du Parc Longueil
Route du Parc Longueil
Route du Champ des Oiseaux
Chemin de la Bellevue
Chemin du Moulin
Chemin d'Epinay
Chemin du Moulin
Chemin du Moulin
Chemin du Moulin